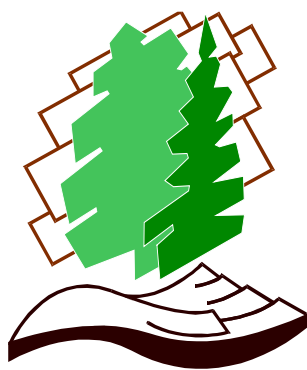


RAPPORT ANNUEL 2009-2010



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MOT DU PRÉSIDENT	4
2.	L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	6
2.1	SON INSTITUTION.....	6
2.2	SA MISSION.....	6
2.3	SON TERRITOIRE	6
2.4	SA STRUCTURE	7
2.5	SES MEMBRES	8
2.6	SON CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	9
2.7	SON CONSEIL EXÉCUTIF	13
2.8	LE COMITÉ EXPERT	13
2.9	SON PERSONNEL.....	14
3.	LE RAPPORT DES ACTIVITÉS	15
3.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	15
3.2	CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES	17
3.3	CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES.....	17
3.4	LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	18
3.5	LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES.....	20
3.6	LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE	22
3.7	PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES	23
3.8	MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	24
3.9	LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE	24

3.10	PROJET DE VOLET II – JOURNÉE DE FORMATION-INFORMATION SUR L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE	25
3.11	LE PORTRAIT DU SECTEUR FORESTIER DU CENTRE-DU-QUÉBEC.....	25
3.12	LE FORUM DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER DU CENTRE DU QUÉBEC	26
3.13	PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE DU CENTRE-DU-QUÉBEC	27
3.14	VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II.....	28
3.15	PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ PAR SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE.....	28
4.	PLAN D'ACTION 2008-2009 À 2009-2010.....	29
4.1	LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION	29
4.2	LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI	30
4.3	LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION.....	33

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2009-2010

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2009-2010

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2010

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Il se passe beaucoup de choses dans le milieu forestier par les temps qui courent! La gestion de la forêt publique s'apprête à subir de profonds changements avec l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Du côté de la forêt privée, à la demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, les partenaires ont entamé des discussions visant à faire en sorte que la forêt privée contribue de façon durable et à son plein potentiel au développement du Québec et de ses régions par la création de richesses économiques et de retombées sociales et environnementales. En conséquence, depuis le mois de décembre dernier, les partenaires nationaux se rencontrent régulièrement afin de mettre la table pour un Rendez-vous qui aurait lieu au mois de juin 2010. Une particularité intéressante qu'il faut noter dans ce processus est que le MRNF a fait appel à l'expertise des agences dans le cadre des discussions qui ont cours. Les agences sont ainsi sollicitées pour conseiller le MRNF en vue du fameux Rendez-vous des partenaires.

Plusieurs enjeux sont sur la table de travail. Des groupes de travail ont été formés pour discuter notamment de la gouvernance, de la contribution financière de la part des producteurs, du financement de la mise en valeur, de la reddition de compte des intervenants forestiers, de la clarification des rôles des syndicats et des groupements forestiers, de la certification forestière et des conditions de travail. Il y a donc beaucoup de travail à effectuer et c'est avec acharnement que les partenaires de la forêt privée mènent ces travaux.

Plus près de nous, au niveau des opérations de notre agence, l'année 2009-2010 a été fertile en travaux sylvicoles. En effet, dans le cadre de la crise qui secoue le monde forestier depuis déjà trop longtemps, les gouvernements fédéral et provincial ont injecté plus d'argent en forêt privée de façon à soutenir ce secteur pendant la crise. Ainsi, l'Agence s'est vue octroyer une enveloppe budgétaire de près de 40% plus élevée que celle de l'année précédente avec la contribution du Programme d'investissements sylvicoles du MRNF et du Fonds d'aide aux collectivités du gouvernement fédéral. Davantage de travaux sylvicoles ont donc été réalisés.

Dans un contexte de crise où le bois récolté a difficilement trouvé preneur à bon prix, l'Agence a priorisé des travaux qui ne génèrent pas de bois commercial. Des travaux de reboisement, d'entretien de plantation et précommerciaux ont donc été privilégiés.

En 2008, l'Agence avait convenu de développer l'aspect multiressources dans une perspective d'aménagement intégré des forêts privées. Cet axe de développement a été mis en œuvre au cours de la dernière année et commence déjà à porter fruits. Dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), l'Agence a collaboré étroitement avec la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec afin de réaliser le portrait du secteur faunique. Ce travail a permis d'établir des liens de confiance entre ce secteur et celui de la forêt privée.

Aussi, dans le cadre du programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la Fondation de la faune du Québec, l'Agence réalisera au cours des cinq prochaines années un projet d'aménagement sur le territoire du bassin versant de la rivière Noire situé dans la MRC de l'Érable. Ce projet d'envergure servira sans aucun doute de levier pour permettre de créer un effet d'entraînement dans le milieu, en particulier auprès de ses partenaires forestiers.

L'année 2010-2011 sera elle aussi fertile en émotion. Nous n'avons qu'à penser au Rendez-vous des partenaires de la forêt privée duquel découlera probablement plusieurs changements par rapport au régime actuel. L'Agence amorcera un exercice de mise à jour de son PPMV où les axes de développement seront actualisés aux années 2010. La Commission régionale des ressources naturelles et du territoire déposera son PRDIRT. Le processus déjà entamé visant la certification de la forêt privée progressera avec les efforts des syndicats de producteurs de bois. Tous ces travaux s'effectueront dans un contexte budgétaire des plus difficiles. Il faut toutefois entrevoir l'avenir avec optimisme et faire confiance aux partenaires forestiers qui mettent au service de la collectivité toutes leurs compétences.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration pour leur collaboration. Je remercie également le personnel de l'Agence pour son dévouement au développement de notre organisme.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.



2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

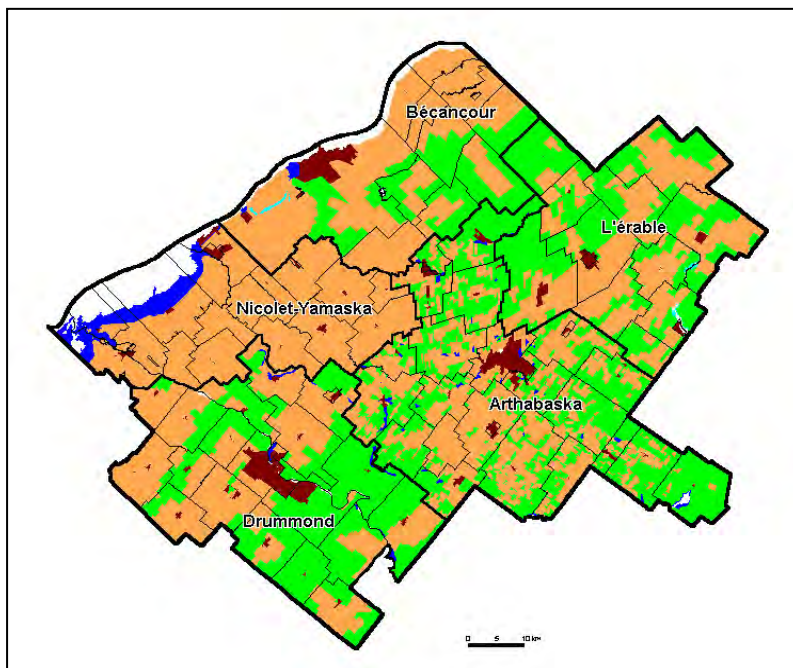
La *Loi sur les forêts* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 230 700 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités et 2 territoires qui sont regroupés en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).



Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

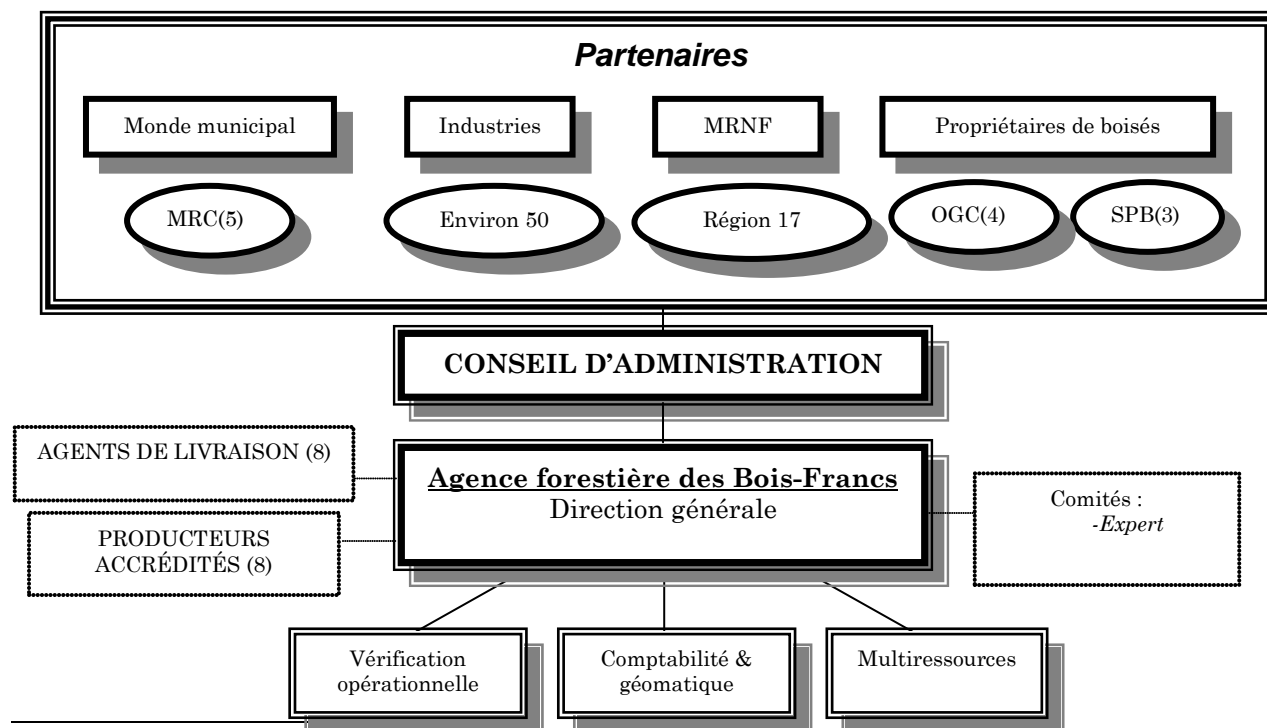
Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 730 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale ¹	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	348 503 ha		669 313 ha	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.



¹ Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 124.7 de la *Loi sur les forêts*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2010 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois Organismes

Domtar inc.	Pâtes et papiers
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes	Sous-catégorie
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupe forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupe forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 124.8 de la *Loi sur forêts*, peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2010 sont :

Boisés des eaux claires	Jean-Pierre Auclair
Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison
SNG foresterie conseil	Consultants forestiers
Solifor Lotbinière, Société en commandite	Propriétaire accrédité

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2010, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	Administrateur	Organisme	Mandat
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	n/a
	Henri Ouellet		n/a
<i>Monde municipal</i>	Claude Bahl	MRC de Drummond	2008-2010
	Alain Dubois	MRC de l'Érable	2009-2011
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2008-2010
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2009-2011
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2009-2011
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.	2008-2010
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
	<i>Siège vacant</i>		
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2008-2010
	Jean Page	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2009-2011
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2008-2010
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2009-2011

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration
- Suivi des statistiques administratives
- Suivi des résultats de la vérification opérationnelle
- Démission et remplacement de 2 administrateurs
- Dépôt direct aux agents de livraison qui le demandent pour les réclamations d'aide financière
- Transmission des documents de travail du CA par voie électronique pour ceux dont c'est possible
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Acceptation du renouvellement du mandat du vérificateur comptable
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Suivi du Plan d'actions
- Suivi des événements en cours

DÉCISIONS

- Adoption des normes administratives et techniques 2009-2010 modifiées avec l'ajout de nouveaux traitements.
- Adoption de la modification à la méthode de calcul de l'IPC en utilisant la moyenne des indices mensuels des mois d'avril à mars
- Adoption de la grille de taux 2009-2010 pour le programme régulier et le PIS indexée avec majoration pour compensation de l'augmentation du carburant
- Adoption de la programmation de travaux du programme régulier et du PIS 2009-2010
- Résolution pour présenter un projet au programme de volet II concernant une journée d'information/formation sur l'éclaircie commerciale
- Résolution pour présenter une demande au programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts pour le transfert de connaissances aux propriétaires 2009-2010

- Résolution pour présenter à Fondation de la Faune du Québec un projet dans le cadre du programme d'aménagement intégré Faune-Forêt à l'échelle du sous-bassin versant
- Accréditation des agents de livraison et des propriétaires pour 2009-2010
- Adoption de la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme régulier et du programme d'investissements sylvicoles 2009-2010
- Adoption du budget administratif 2009-2010 selon l'application du Plan d'actions
- Certification de l'existence des documents requis par le MRNF
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour les versements de la contribution financière au Programme régulier et au Programme d'investissements sylvicoles
- Résolution déterminant le lieu, la date et l'heure de la prochaine Assemblée générale annuelle
- Résolution visant à ce que l'Agence entérine les décisions du comité de révision des demandes de reboisement des friches agricoles prises à l'automne 2008
- Résolution pour l'embauche d'un ingénieur forestier pour la réalisation du portrait forestier dans le cadre du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)
- Adoption de la programmation des activités de transfert de connaissances 2009-2010
- Résolution pour fixer une pénalité maximum pour des travaux non conformes suite à une vérification opérationnelle chez un propriétaire accrédité
- Adoption de la modification à la grille de taux PIS 2009-2010 en accordant un maximum de 260 ha de préparation de terrain en vue du reboisement 2010 et en excluant les activités de drainage
- Résolution afin de mettre en place une formation aux travailleurs sylvicoles sur l'abattage manuel en conformité avec les normes de la CSST
- Résolution visant à demander au ministre du MRNF de reconnaître la pertinence de mettre à jour le PPMV et de dégager les sommes nécessaires à cette fin dans les meilleurs délais
- Adoption d'inclure dans les grilles de taux l'activité de chaulage des érablières pour une période d'essai d'un an selon les mêmes normes mises en place par l'AFPQ03. L'enveloppe maximale étant fixée à 50 000\$
- Adoption de la modification du budget administratif 2009-2010 en fonction de la diminution des contributions des industries
- Résolution visant à inclure le traitement d'élagage de résineux à la liste des travaux admissibles dans la grille de taux du PIS selon des balises précises. Une somme maximale de 50 000\$/an est fixée
- Résolution autorisant le directeur général à effectuer les transferts de fonds nécessaires visant à assurer l'utilisation complète des sommes octroyées au programme régulier et au PIS
- Adoption d'une entente particulière avec la CRÉCQ portant sur le partage d'informations géographiques dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT
- Résolution d'appui au Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec dans ses démarches visant la certification forestière de son territoire
- Résolution afin que l'Agence élabore une démarche visant la mise à jour des orientations établies dans le PPMV
- Résolution afin de conclure une entente avec Éoliennes de l'Érable concernant le remboursement de la valeur des travaux sylvicoles détruits
- Adoption du principe que les normes pourraient, à certains égards, être ajustées de façon à tenir compte de l'aspect multiressources
- Résolution afin que l'Agence et ses agents de livraison établissent un partenariat à 50/50 pour l'achat des orthophotographies aériennes 2010 pour un montant total de 10 000 \$ avant les taxes
- Résolution afin d'inviter un expert du MRNF pour informer les membres du Conseil d'administration sur l'habitat de la tortue des bois afin de voir quelle norme pourrait être établie pour la forêt privée

DISCUSSIONS

- Suivi du Plan d'actions 2007-2010
- Éoliennes au Centre-du-Québec
- Représentation de l'Agence au sein de l'organisme GROBEC
- Augmentation du coût du carburant et méthode de calcul de la prime sur le carburant
- Aménagement de l'horaire des réunions du Conseil d'administration et du Comité forêt
- Travaux sylvicoles dans les milieux humides
- Rencontre des Agences (présidents et directeurs) avec le MRNF
- Résumé des discussions du groupe de travail qui ont eu lieu lors du Lac à l'Épaulé du 14 janvier 2010 en vue du prochain Sommet

INFORMATIONS

- Restructuration du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Discussions de la CRRNT
- Préoccupations du comité forêt de la CRRNT quant à la consultation des propriétaires de boisés privés
- Dépôt du projet de gestion intégrée par sous-bassin versant de la rivière Noire à la Fondation de la Faune du Québec
- La CRÉCQ accepte de financer le projet de gestion intégrée par sous-bassin versant de la rivière Noire pour un montant à déterminer. Appui moral de la CRRNT
- La Corporation de développement agro-alimentaire-forêt du Centre-du-Québec songe à retirer la forêt de leur Table
- Visite-terrain avec le MDDEP effectuée pour démystifier le drainage. Ouverture de la part du MDDEP pour une entente avec l'Agence concernant la gestion des milieux humides
- Le projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire que l'Agence a soumis à la FFQ a été retenu. Une formation est prévue les 14 et 15 décembre 2009
- Un producteur forestier que l'Agence prévoyait poursuivre aux petites créances a décidé de rembourser la destruction de travaux
- La partie sur la forêt privée du projet de Loi #57 est pratiquement identique à la Loi présentement en vigueur
- L'industrie forestière souhaite se retirer de son partenariat en forêt privée. La CIFQ a envoyé une lettre en ce sens à la ministre
- La Consultation du secteur forêt dans le cadre du PRDIRT aura lieu le 17 février 2010
- Consultations sur la mise en place d'un réseau de distribution électrique connecté au parc éolien de l'Érable
- Conférence sur la fertilisation des érablières lors de la journée INPACQ acéricole. Un article de la *Terre de Chez-Nous* mentionne que l'Agence offre une aide financière pour les travaux de chaulage des érablières

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2010, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
<i>Industrie</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Ministre</i>	Henri Ouellet	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Les membres du conseil exécutif ne se sont pas réunis en 2009-2010.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2010, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
<i>Monde municipal</i>	Alain Dubois	MRC de l'Érable
<i>Ministre</i>	Jean-Marc Blais	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Réjean Benoît	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Larrivée	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
<i>Propriétaires (SPB/SPF)</i>	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
<i>Industrie forestière</i>	David Boisvert	Vexco inc.
<i>Agents de livraison indépendants</i>	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
<i>Propriétaires accrédités</i>	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à une (1) occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Rendement des opérations mécanisées (prime au carburant)
- Formation sur les traverses de cours d'eau / bandes riveraines
- Jugement concernant la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- Chaulage des érablières et élagage des plantations
- Caution lors de la signature du protocole d'entente entre l'AFBF et les agents de livraison
- Aménagement du thuya de l'Est (cèdre)
- Modifications aux cahiers guides de l'Agence
- Reboisement pour haies brise-vent / bandes riveraines / biomasse
- Révolution minimale (années) pour coupes commerciales

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.

Adjointe à la direction
Gestion comptable
Soutien administratif aux programmes
Soutien administratif général
Géomatique
Secrétariat

Amélie Collard, biol.
François Villeneuve, biol.

Coordonnatrice en aménagement multiressources (9 mois)
(remplacement de congé de maternité) (3 mois)
Projets multiressources
Soutien PPMV

Steve Garneau, tech. for.

Agent vérificateur
Vérification opérationnelle des programmes d'aide
Vérification opérationnelle programme Volet II
Support aux agents de livraison
Mise à niveau des normes

Guy Larochelle, ing. for.

Directeur général
Gestion des programmes d'aménagement
Gestion du personnel
Secrétaire du conseil d'administration
Responsable de l'Agence

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2009-2010. Ce rapport couvre les activités du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. L'Agence complète ainsi sa quatorzième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2008-2009	2009-2010
Ministre « programme régulier »	1 996 000 \$	1 996 000 \$
Ministre « programme d'investissements sylvicoles »	352 484 \$	1 244 968 \$²
Industrie	314 596 \$	215 781 \$³
TOTAL	2 663 080 \$	3 456 749 \$

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,35\$/m³s du 22 mars 2007 à ce jour. Les 36 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2009-2010 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

A. Lapointe et Fils Ltée	Les Billots sélect Mégantic inc.
Abitibi-Bowater inc. (Grand-Mère)	Les Entreprises J.M. Champeau inc.
Adélarde Goyette et fils Ltée	Les Paniers P. & P. inc.
Alexandre Côté Ltée	Les Planchers Mercier inc.
Armand Duhamel et Fils inc.	Les Produits forestiers D.G. Ltée
Bardeaux et cèdres St-Honoré	Le Spécialiste du bardeau de cèdre inc.
Bois KMS (GMI) Ltée	Mobilier Rustique inc.
Bois-Franc Cambium inc.	Produits forestiers Arbec senc
Carrier et Bégin inc.	René Bernard inc.
Clermond Hamel Ltée	Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Commonwealth Plywood Ltée (Ste-Thérèse)	Scierie Blondeau inc.
Corporation internationale Masonite (IMM)	Scierie Lapointe et Roy Ltée
Domtar inc. (Division papiers)	Scierie Lauzé inc.
Eloi Moisan inc.	Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Fontaine inc.	Scierie Tech inc.
Gestofor inc.	Stella Jones inc.
Kruger inc. (Trois-Rivières)	Vexco inc.
Kruger Wayagamack inc.	Wilfrid Paquet et Fils Ltée

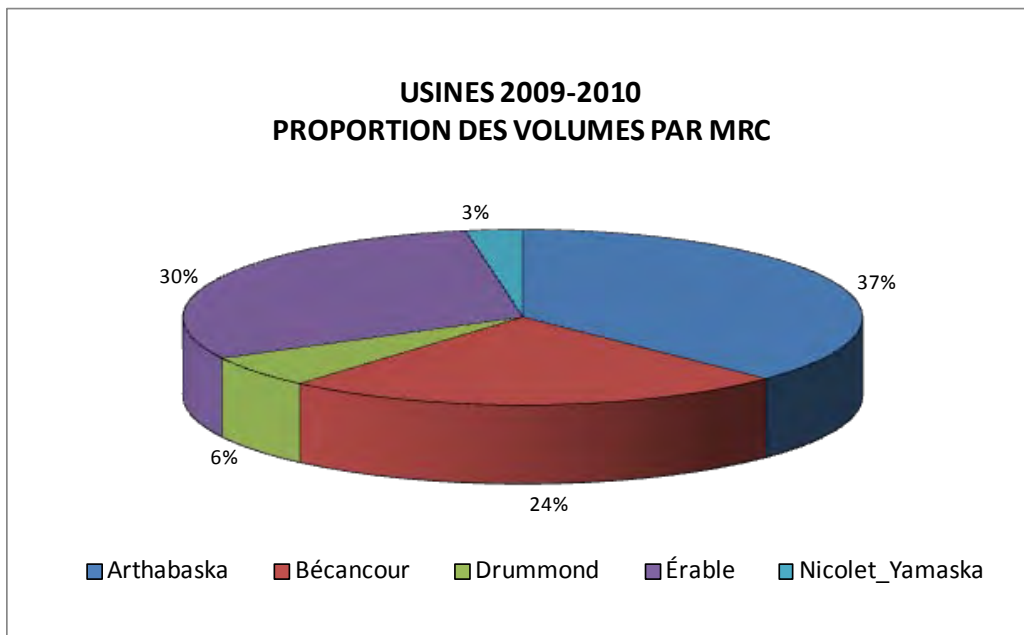
² 540 000 \$ provenant d'une entente Canada-Québec « Initiative de création d'emplois pour diverses régions du Québec (éclaircie) »

³ En 2009-2010, la contribution des industries inclut un montant de 16 575 \$ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	2008-2009	2009-2010
Arthabaska	81 681	54 907
Bécancour	36 925	35 203
Drummond	8 257	9 362
Érable	100 136	44 136
Nicolet-Yamaska	5 825	3 952
TOTAL	232 824	147 560



VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m³ s.)

ESSENCE	2008-2009	2009-2010
Sapin et épinette	127 529	46 187
Mélèze	926	1 147
Pins	8 138	5 717
Pruche	2 363	3 179
Thuya	5 594	5 012
Résineux mélangés	23 516	23 601
Bouleau jaune	315	308
Bouleau à papier	127	41
Érable rouge	160	79
Érable à sucre	198	145
Feuillus autres	27 518	26 976
Peuplier faux-tremble	4 718	11 955
Peupliers autres	31 722	23 213
TOTAL	232 824	147 560

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m³ solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2005	2006	2007	2008	2009
Sapin, épinette, pin gris	143 000	191 685	185 632	142 885	143 474	82 460
Autres résineux	64 000	47 966	41 285	30 165	30 550	28 072
Feuillus mélangés	140 000	25 351	22 467	33 881	29 552	28 367
Peupliers	55 000	33 306	33 328	37 663	37 811	43 223

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	Organisme	Valeur	Total
<i>Ministre</i>	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	3 220 \$	3 220 \$
<i>Monde municipal</i>	MRC d'Arthabaska	920 \$	9 890 \$
	MRC de Bécancour	1 150 \$	
	MRC de Drummond	920 \$	
	MRC de l'Érable	1 380 \$	
	MRC de Nicolet-Yamaska	5 520 \$	
<i>Industrie</i>	Vexco inc.	1 380 \$	1 380 \$
<i>Propriétaires (OGC)</i>	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	230 \$	3 450 \$
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 610 \$	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	1 610 \$	
<i>Propriétaires (SPB)</i>	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 380 \$	2 760 \$
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 380 \$	
TOUS	TOUS	20 700 \$	20 700 \$

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 350 \$.

3.3 CONTRIBUTIONS DES PROPRIÉTAIRES

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 971 850 \$⁴ pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2009-2010 pour l'ensemble des programmes d'aide financière ce qui représente plus de 23 % de la valeur des travaux.

⁴ Ce montant inclut les travaux effectués sans aide financière à l'exécution

3.4 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2009-2010, 2 152 522 \$ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 847 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 541 \$/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 786 hectares⁵ et 40 542 m³s de bois ont été récoltés.

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

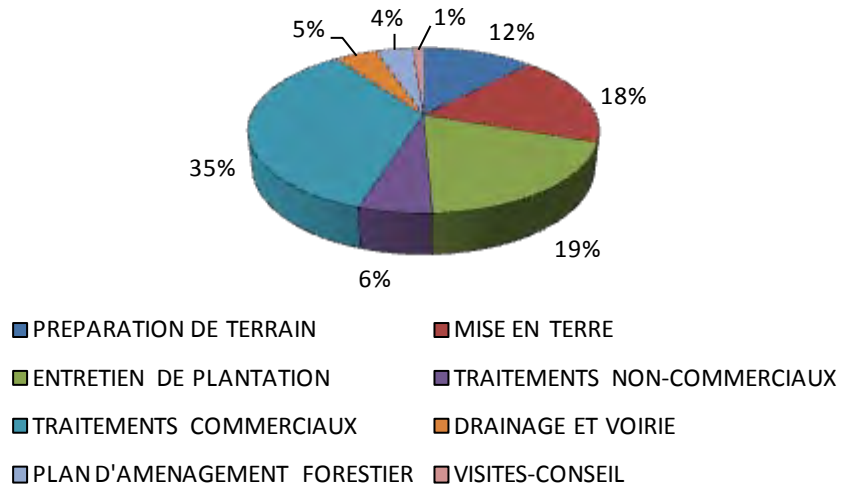
TRAITEMENT	2008-2009		2009-2010	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	353 ha	1 ha	285 ha	1 ha
Mise en terre	914 645 plants		953 010 plants	3 061 plants
Entretien de plantation	866 ha	52 ha	587 ha	39 ha
Traitements non commerciaux	138 ha	1 ha	140 ha	
Traitements commerciaux	611 ha	69 ha	786 ha	79 ha
Drainage et voirie	56 km	17 km	76 km	25 km
Plan d'aménagement forestier	315 unités		348 unités	
Visite-conseil et service technique	92 visites		120 visites	

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2008-2009		2009-2010	
Préparation de terrain	288 442 \$	13,0 %	263 876 \$	12,2 %
Mise en terre	364 468 \$	16,4 %	387 231 \$	18,0 %
Entretien de plantation	694 462 \$	31,2 %	410 840 \$	19,1 %
Traitements non commerciaux	125 862 \$	5,7 %	122 169 \$	5,7 %
Traitements commerciaux	587 801 \$	26,4 %	754 811 \$	35,1 %
Drainage et voirie	76 966 \$	3,4 %	99 355 \$	4,6 %
Plan d'aménagement forestier	64 742 \$	2,9 %	88 674 \$	4,1 %
Visite-conseil et service technique	21 755 \$	1,0 %	25 566 \$	1,2 %
TOTAL	2 224 498 \$	100 %	2 152 522 \$	100 %

⁵ Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus car aucune comptabilité des volumes prélevés n'est effectuée.

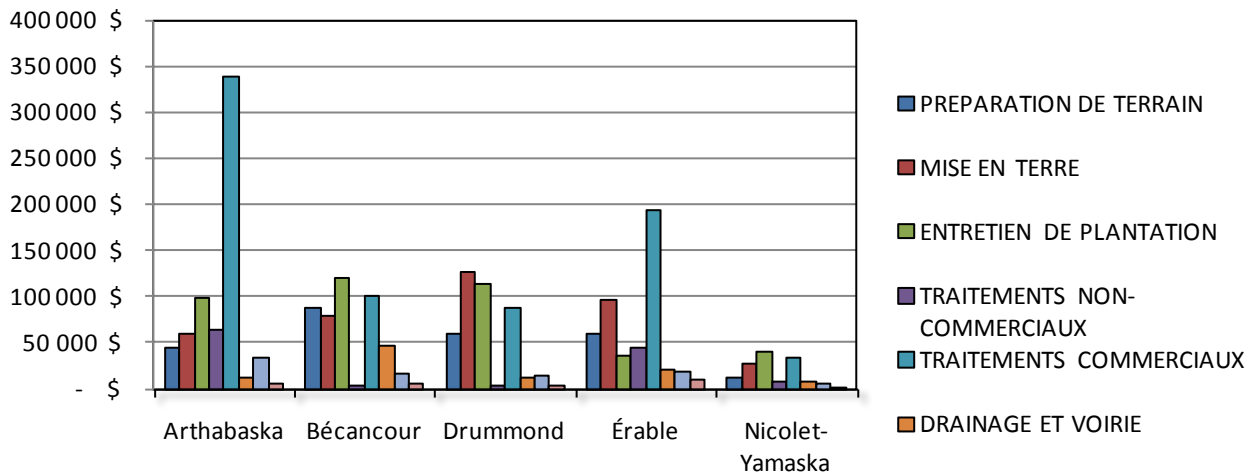
AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX 2009-2010



AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2008-2009		2009-2010		Objectif
	Montant	%	Montant	%	
Arthabaska	745 505 \$	33,5 %	656 773 \$	30,5 %	29,2 %
Bécancour	496 305 \$	22,3 %	459 193 \$	21,4 %	17,8 %
Drummond	349 709 \$	15,7 %	424 404 \$	19,7 %	21,6 %
Érable	498 590 \$	22,4 %	478 324 \$	22,2 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	134 389 \$	6,1 %	133 828 \$	6,2 %	8,4 %
TOTAL	2 224 498 \$	100 %	2 152 522 \$	100 %	100 %

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC PAR GROUPE DE TRAVAUX 2009-2010



3.5 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen du Programme d'investissements sylvicoles. Le gouvernement du Québec a ainsi accordé une somme de 10 millions de dollars pour effectuer des travaux d'investissements sylvicoles en forêt privée. Dans le cadre de l'entente de financement conjoint Canada-Québec « Initiative de création d'emplois pour diverses régions du Québec (éclaircie) », le gouvernement fédéral a aussi alloué à ce programme une somme de 10 millions de dollars. Il s'agit d'un montant additionnel destiné essentiellement à la production de matière ligneuse et au soutien à l'emploi. Toutefois, le contexte difficile qui prévaut au niveau de la mise en marché du bois a fait en sorte que les travaux commerciaux n'ont pas été privilégiés.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 704 968 \$, soit le double de l'exercice précédent pour la réalisation de travaux sylvicoles. À cette somme, un montant supplémentaire provenant du gouvernement fédéral de 540 000 \$ s'est ajouté pour une somme totale de 1 244 968 \$.

Ainsi, en 2009-2010, 1 190 204 \$ ont été versés pour la réalisation de traitements sylvicoles admissibles. Trois cent vingt-neuf (329) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 3 618 \$ par propriétaire.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 346 hectares⁶ et 16 871 m³s de bois ont été récoltés.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2008-2009		2009-2010	
	Avec aide financière	Sans aide financière	Avec aide financière	Sans aide financière
Préparation de terrain	4 ha		149 ha	
Mise en terre			291 370 plants	
Entretien de plantation	361 ha		526 ha	9 ha
Traitements non commerciaux			143 ha	
Traitements commerciaux	16 ha		346 ha	33 ha
Voirie			4 km	2 km
Plan d'aménagement forestier	41 unités		70 unités	
Visite-conseil et service technique			17 visites	

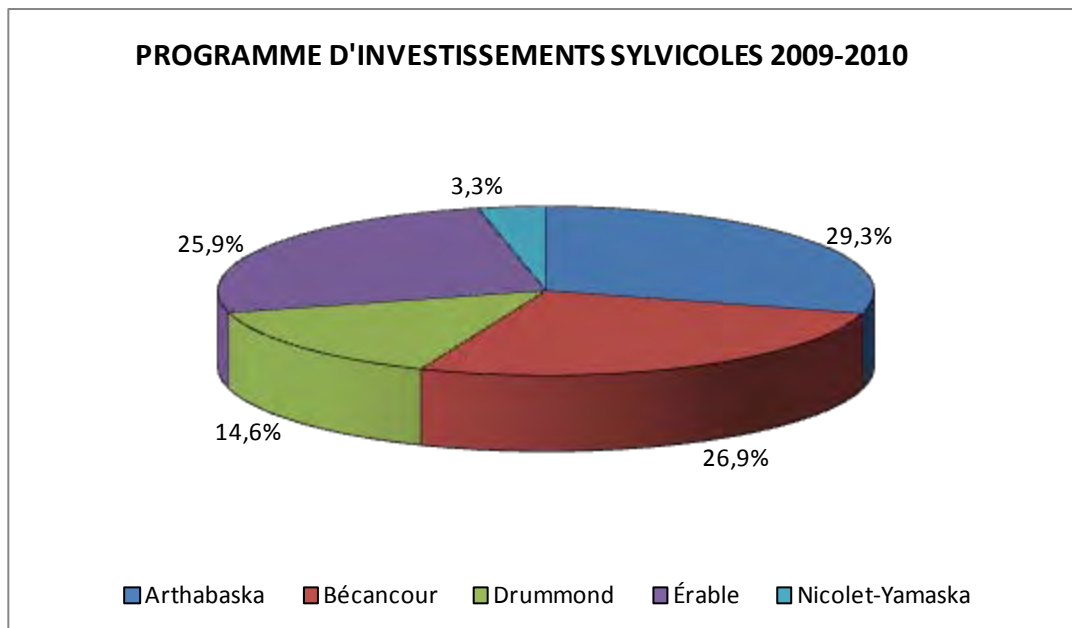
⁶ Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus car aucune comptabilité des volumes prélevés n'est effectuée.

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

TRAITEMENT	2008-2009		2009-2010	
Préparation de terrain	4 145 \$	1,3 %	147 441 \$	12,4 %
Mise en terre			120 857 \$	10,1 %
Entretien de plantation	283 518 \$	88,9 %	444 135 \$	37,3 %
Traitements non commerciaux			121 404 \$	10,2 %
Traitements commerciaux	14 541 \$	4,6 %	331 875 \$	27,9 %
Voirie			4 495 \$	0,4 %
Plan d'aménagement forestier	16 728 \$	5,2 %	15 481 \$	1,3 %
Visite-conseil et service technique			4 516 \$	0,4 %
TOTAL	318 932 \$	100 %	1 190 204 \$	100 %

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES

MRC	2008-2009	%	2009-2010	%
Arthabaska	59 546 \$	18,7 %	348 790 \$	29,3 %
Bécancour	107 726 \$	33,8 %	320 138 \$	26,9 %
Drummond	54 877 \$	17,2 %	173 414 \$	14,6 %
Érable	85 323 \$	26,7 %	308 131 \$	25,9 %
Nicolet-Yamaska	11 460 \$	3,6 %	39 731 \$	3,3 %
TOTAL	318 932 \$	100 %	1 190 204 \$	100 %



3.6 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des programmes d'aide financière qu'elle administre (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et programme d'investissements sylvicoles). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces programmes s'est effectuée du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités, les Agents de livraison ont présenté 1 806 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 936 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 122 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 6,8 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 165 traitements pour un échantillonnage de vérification de 11 % des traitements représentant 14,5 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2009-2010 % Conformes	2008-2009 % Conformes
Préparation de terrain	127	13	10,2 %	47 192 \$	17,9 %	95,4 %	94,5 %
Mise en terre	204	27	13,2 %	64 074 \$	16,5 %	95,4 %	93,0 %
Entretien	243	26	10,7 %	67 614 \$	16,5 %	95,0 %	94,0 %
Traitements non commerciaux	39	6	15,4 %	21 375 \$	23,1 %	96,0 %	95,6 %
Traitements intermédiaires	17	3	17,6 %	4 622 \$	7,8 %	96,0 %	94,3 %
Traitements commerciaux	293	33	11,3 %	83 942 \$	11,1 %	88,7 %	90,9 %
Drainage et voirie	109	14	12,8 %	13 285 \$	13,4 %	92,9 %	85,4 %
Plan d'aménagement	348	34	9,8 %	9 440 \$	11,2 %	95,3 %	95,7 %
Visites-conseils	120	9	7,5 %	1 341 \$	5,2 %	88,9 %	83,6 %
Général	1 500	165	11,0 %	312 885 \$	14,5 %	93,4 %	92,6 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme d'investissements sylvicoles, l'Agence a vérifié 64 traitements représentant une vérification de 12 % des traitements et 13,6 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES							
Type de travaux	Nombre traitements	Nombre vérifiés	% vérifiés	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	2009-2010 % Conformes	2008-2009 % Conformes
Préparation de terrain	42	8	19,0 %	27 812 \$	18,9 %	95,6 %	s/o ⁷
Mise en terre	59	6	10,2 %	12 964 \$	10,7 %	94,3 %	s/o
Entretien	201	22	10,9 %	68 768 \$	15,5 %	96,7 %	95,7 %
Traitements non-commerciaux	23	3	13,0 %	3 023 \$	5,1 %	95,7 %	s/o
Traitements intermédiaires	18	4	22,2 %	5 999 \$	9,6 %	94,0 %	s/o
Traitements commerciaux	96	13	13,5 %	40 135 \$	12,1 %	94,1 %	94,8 %
Voie	6	1	16,7 %	1 514 \$	33,7 %	100 %	s/o
Plan d'aménagement	70	7	10,0 %	1 421 \$	9,2 %	94,3 %	72,5 %
Visites-conseils	17	0					s/o
Général	532	64	12,0 %	161 636 \$	13,6 %	95,4 %	92,2 %

⁷ s/o : sans objet

3.7 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 \$ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- ❑ Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- ❑ Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- ❑ Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- ❑ Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 138 670 \$ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 24 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Certains troisièmes suivis ont été réalisés au cours de la saison 2009-2010. Ainsi, le suivi de 12 parcelles-échantillons a été effectué cette année pour un montant total de 700 \$.

3.8 MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

En vertu de la *Loi sur les forêts*, l'Agence doit, à la demande du ministre, réviser son plan de protection et de mise en valeur. Dans cet esprit, l'Agence réservera, dans son exercice financier 2010-2011, les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat.

3.9 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers pour le compte de l'Agence. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 5 cours de formation dispensés à 56 propriétaires. Aussi, 2 cours d'abattage directionnel de la CSST ont été dispensés à 14 travailleurs sylvicoles œuvrant sur le territoire de l'Agence.

La plupart des formations données par les syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Certains cours ont été encore cette année plus populaires que d'autres. On pense entre autres aux activités sur les techniques de travail et l'entretien d'équipements forestiers. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les propriétaires.

Aussi, une soirée conférence dont le thème était « Pourquoi aménager votre forêt » a permis à 45 participants de se familiariser avec les avantages découlant de la sylviculture. L'objectif de la soirée était de sensibiliser les propriétaires sur l'importance de l'aménagement de leur propriété au niveau forestier, financier, faunique et environnemental.

De plus, encore cette année, l'Agence a rencontré 24 propriétaires de plus de 4 hectares de terrain à vocation forestière et qui ne sont pas statués afin de leur dispenser des conseils d'aménagement forestier et leur faire connaître les programmes d'aides techniques et financières. Il s'agit d'un bon moyen de recrutement car plusieurs des propriétaires rencontrés adhèrent au statut de producteur forestier.

Finalement, dans la cadre de son mandat sur le transfert de connaissance, l'Agence a organisé une journée de formation-information sur l'éclaircie commerciale. Ce projet a bénéficié d'une aide financière de la part du Programme Volet II et est décrit ci-après au point 3.10.

3.10 PROJET DE VOLET II – JOURNÉE DE FORMATION-INFORMATION SUR L'ÉCLAIRCIE COMMERCIALE

L'objectif de ce projet était de diffuser de l'information aux nouveaux producteurs forestiers et aux propriétaires qui ne sont pas ou peu actifs. L'Agence a recruté des participants sur l'ensemble des cinq MRC de la région du Centre-du-Québec.

Afin de rejoindre les propriétaires de boisés privés de son territoire, l'Agence a mis en place une stratégie publicitaire comprenant 4 axes :

- Un article intitulé « L'éclaircie commerciale : une solution durable et rentable » paru dans le journal Forum17 le 24 août 2009;
- Une annonce parue dans l'édition du mois de septembre du journal Forum17;
- Un avis aux propriétaires de boisés envoyé par courriel dans les réseaux de contacts des intervenants forestiers de la région
- Une publicité dans deux radios régionales (97,3 Victoriaville et 92,1 Drummondville).

Cette stratégie a permis de rejoindre une bonne diversité de propriétaires forestiers dont plusieurs n'étaient plus actifs et certains non initiés à l'aménagement forestier.

La journée de formation/information a eu lieu le 19 septembre 2009 à Saint-Lucien et a débuté par une conférence « Pourquoi et quand éclaircir » donnée par M. Denis Villeneuve, ingénieur forestier au Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Suite à la conférence, les participants se sont rendus sur le terrain pour assister aux deux ateliers soit les plantations éclaircies ainsi que la mise en marché et les modes d'exploitation.

Un total de 51 propriétaires de lots boisés ont participé à la journée malgré le contexte de la mise en marché du bois qui vit actuellement une crise sans précédent.

3.11 LE PORTRAIT DU SECTEUR FORESTIER DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Une entente de financement avec la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) de la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ) a permis à l'Agence d'effectuer un diagnostic du secteur forestier de son territoire, de rédiger le portrait forestier du Centre-du-Québec et de dégager les caractéristiques spécifiques et les potentiels de développement du secteur forestier centricois dans le cadre de l'élaboration du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le portrait forestier traite de façon exhaustive les aspects suivants :

- | | |
|-----------------|--|
| Volet général : | Climat, sols, écologie forestière, diversité biologique, zonage forestier et le verglas de 1998; |
| Forêt privée : | Superficies productives, couvert forestier, friches, plantations, voirie forestière, volume, propriétaires, accès à la ressources; |

Forêt publique :	Superficies productives, couvert forestier, terres publiques intramunicipales (TPI), forêts soumises à des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), Forêt Drummond (MRNF et Hydro-Québec), volume, accès à la ressource, droits consentis pour l'attribution des bois;
Industrie forestière :	Consommation du bois, provenance des approvisionnements, investissement, emplois, exportation, produits certifiés, 2 ^e et 3 ^e transformation;
Agroforesterie :	Potentiel aménagement acérico-forestier, produits forestiers non ligneux (PFNL), arbres de Noël, branches de sapin;
Écosystèmes forestiers exceptionnels, espèces menacées et/ou vulnérables;	
Prélèvements :	Possibilité forestière, prélèvement de matière ligneuse;
Socio-économique :	Acteurs du milieu et rôle des acteurs, programmes d'aide, main d'œuvre, certification de la main d'œuvre, mise en marché, transport du bois;
Pathologie (maladies), entomologie (insectes) et autres perturbations;	
Éducation (formation, transfert de connaissances), recherche et développement;	
Aménagement forestier :	Les programmes, réalisation des travaux sylvicoles sur le territoire, ligniculture (culture intensive des arbres en plantation de courte révolution);
Protection :	Règlements de contrôle intérimaire (RCI) des MRC et règlements municipaux, règlement sur les normes d'intervention (RNI) en forêt publiques, saines pratiques, certification forestière;

L'élaboration de deux volets a été confiée à des intervenants externes. D'une part le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) a réalisé le portrait et le diagnostic concernant les éléments remarquables de la biodiversité forestière au Centre-du-Québec, et d'autre part le Regroupement agroforestier centricois (RAC) a réalisé le portrait des produits forestiers non ligneux. Aussi, M. David Boisvert de Vexco a collaboré au portrait de l'unité d'aménagement forestier (UAF) en forêt publique.

Le portrait forestier était supervisé par le comité forêt de la CRRNT. Ce comité est composé des membres du Conseil d'administration de l'Agence, du RAC, du CRECQ, du MRNF, d'un ingénieur forestier représentant une MRC et du coordonnateur de la CRRNT.

3.12 LE FORUM DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX, LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FORESTIER DU CENTRE DU QUÉBEC

Ce Forum de consultation se voulait un complément au Portrait forestier du Centre-du-Québec élaboré dans le cadre du PRDIRT de la CRRNT. L'activité consistait à valider les problématiques, les enjeux, les orientations et les stratégies de développement du secteur forestier qui ont été dégagées des travaux du Comité forêt de la CRRNT.

L'Agence s'est efforcée de réunir tous les secteurs d'activités ayant un lien avec la forêt. C'est dans cet esprit que 65 personnes provenant de plusieurs secteurs d'activités liés au milieu forestier ont participé à l'exercice.

Afin de réaliser ce mandat, l'Agence a retenu les services professionnels de la firme Del Degan, Massé et ass. pour assurer l'animation de la journée.

Le Forum de consultation a eu lieu le 17 février 2010. Après une mise en contexte de la démarche de la consultation suivie de la présentation du portrait forestier, les participants ont été invités à discuter sur les enjeux, dégager les principales orientations et proposer des actions pour les trois blocs de travail suivants :

1. Le territoire forestier
2. Les acteurs et le financement
3. Le développement futur

Au terme des trois blocs de travail, une synthèse des discussions a été réalisée par l'animatrice de la journée.

L'Agence a compilé les commentaires consignés pour chacun des enjeux. Selon le niveau de priorité accordé par les participants à chacun de ces enjeux, ces derniers ont été placés en ordre de priorité dans chacun des trois blocs proposés. Des enjeux additionnels soulevés ont également été pris en compte.

3.13 PORTRAIT DE LA RESSOURCE FAUNIQUE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

La CRRNT du Centre-du-Québec a accepté le projet d'élaboration du portrait et du diagnostic faunique de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) du Centre-du-Québec dans le cadre du PRDIRT.

La FédéCP a confié à l'Agence la réalisation du projet. Le portrait de la ressource faunique du Centre-du-Québec inclut les aspects suivants:

- Organisation du territoire;
- Intervenants en matière de développement liés à la faune et ses habitats;
- Portrait du milieu et aménagement;
- Gestion faunique;
- Autres offres fauniques;
- Autres espèces d'intérêt pour la région;
- Problèmes liés à la faune;
- Protection des espèces fauniques;
- Problématiques d'harmonisation avec les autres secteurs;
- Diagnostic sectoriel : les forces et les faiblesses;
- Problématiques et enjeux sectoriels;
- Orientations et stratégies de développement du secteur faunique;
- Synthèse du portrait et diagnostic du secteur faunique.

Une table de concertation comprenant des intervenants régionaux en matière faunique s'est réunie tout au long de la réalisation du portrait afin d'en guider la conception et d'établir le diagnostic de ce secteur d'activité pour le compte du PRDIRT du Centre-du-Québec.

3.14 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

L'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'assurer la vérification des travaux et les suivis techniques des projets et activités qui lui ont été identifiés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Vérifier la conformité administrative et technique des projets et activités identifiés par la CRÉCQ;
- Assurer le suivi administratif et technique auprès des MRC et de la CRÉCQ, comprenant le report géoréférencé et cartographié des travaux réalisés;
- Élaborer un rapport final pour ces activités;

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés. De façon à préserver son intégrité et son indépendance, l'Agence ne fait toutefois pas partie des discussions qui ont trait à l'acceptation des projets.

L'entente de financement pour la réalisation de ce mandat est de 6 300\$.

3.15 PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ PAR SOUS-BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Un projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la rivière Noire dans la MRC de l'Érable a été accepté par la Fondation de la faune du Québec avec le soutien financier du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ce projet d'une durée de 5 ans, planifie des investissements pouvant atteindre 1 013 000 \$. Le projet d'aménagement intégré du sous-bassin versant de la rivière Noire vise à mettre en place une vision commune, globale et durable de l'aménagement des ressources de la forêt privée de ce sous-bassin d'une superficie d'environ 200 km². Il vise également à améliorer, voire même à développer l'expertise en matière d'aménagement intégré des intervenants qui assurent des services conseils aux propriétaires.

La première étape du projet consiste à réaliser un cahier de planification intégrée et un plan d'action couvrant les quatre années subséquentes du projet.

Le territoire du sous-bassin versant de la rivière Noire contient un important ravage de cerfs de Virginie soit le ravage de la rivière à la Barbue. L'élaboration du plan d'aménagement de ce ravage est rendu possible grâce notamment à la participation financière de la Fondation Héritage faune et du programme d'initiative régionale dans le domaine de la faune. La mise en œuvre de ce plan d'aménagement sera intégrée dans le projet d'aménagement intégré par sous-bassin versant de la rivière Noire.

4. PLAN D'ACTION 2008-2009 À 2009-2010

Le 18 mai 2006, les partenaires de la forêt privée se sont réunis pour une deuxième fois depuis la création des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée pour discuter notamment du financement de la mise en valeur de la forêt privée. Lors de cette rencontre, les partenaires ont convenu qu'une place plus importante soit réservée jusqu'en 2009-2010 aux traitements commerciaux des résineux et des feuillus réalisés dans le respect d'un aménagement durable de la forêt s'appuyant notamment sur les stratégies d'aménagement apparaissant dans le PPMV. De plus, ils ont convenu que les agences doivent optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières déjà disponibles.

L'ensemble des décisions des partenaires a donné lieu à l'élaboration, par chacune des agences, d'un plan d'action dans lequel on devait y retrouver des moyens pour réaliser des économies dans la livraison du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et pour effectuer davantage de traitements commerciaux et ce, avec le même niveau de financement. Les objectifs fixés par les partenaires de la forêt privée devaient être atteints en 2009-2010, en prenant comme référence l'année 2005-2006.

4.1 LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION

Plusieurs décisions ont été prises par les partenaires de la forêt privée qui fixent le cadre de l'élaboration du Plan d'action de l'Agence :

10. Que les agences assurent la sécurisation des investissements déjà consentis par l'adoption d'une politique.

11. Que les agences assurent l'entretien des investissements déjà consentis, tout particulièrement dans les plantations.

12. Que les agences canalisent leurs investissements dans les territoires où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.

13. Que des économies nettes de 3 % soient réalisées par chacune des agences d'ici 2009-2010 inclusivement sur la base des résultats de 2005-2006, et ce, en dollars constants.

14. Que les économies ainsi générées soient utilisées pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le terrain.

15. Que l'atteinte de l'objectif d'économies nettes de 3 % n'ait pas pour effet d'altérer les conditions de travail de la main-d'œuvre sylvicole.

16. Afin d'assurer la mise en œuvre des propositions n° 10 à n° 15, que chacune des agences produise un plan d'action et le transmette au ministre avant le 30 novembre 2006.

17. Que ce plan d'action résulte d'un examen complet des fonctions administratives, normatives et opérationnelles des agences et mise sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers.

18. Que ces plans d'action soient examinés par le CSS et fassent au besoin l'objet d'échanges entre le CSS et les agences.

19. *Que ces plans d'action fassent l'objet d'une approbation par le ministre et soient appliqués à compter de 2007-2008, avec reddition de comptes annuelle au MRNF et évaluation globale à la fin de la période 2009-2010.*

20. *Que les agences augmentent du tiers la part allouée aux travaux commerciaux d'ici 2009-2010 inclusivement, sur la base des superficies réalisées en 2005-2006.*

21. *Que les actions permettant l'atteinte de la proposition n° 20 soient incluses dans les plans d'action mentionnés à la proposition n° 16 dans la mesure où les bois récoltés trouvent preneur.*

28. *Que les agences incluent dans le plan d'action prévu au n° 16 la description des moyens qu'elles envisagent, notamment par le transfert de connaissances, pour assurer le recrutement de nouveaux producteurs forestiers.*

L'Agence a donc pris en compte toutes ces décisions pour définir les actions à mettre en place afin de rencontrer les exigences des partenaires. Le Plan d'action a été soumis au Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP, anciennement le CSS) en insistant sur le fait que son application irait à l'encontre du développement durable de la forêt privée du Centre-du-Québec. Le Plan d'action a tout de même été approuvé par le CPFP.

4.2 LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI

Le Plan d'action regroupe 8 moyens qui répondent aux aspirations des partenaires de la forêt privée en regard des gains de productivité et de l'augmentation de la quantité de travaux commerciaux à réaliser. Toutefois, au cours de la deuxième année du Plan, une action (5) a été abolie.

Action 1 : Contribution des programmes autres que le programme régulier aux frais administratifs et de VO de l'Agence

Objectif : Les autres programmes que le programme régulier assumeront leurs frais administratifs et de VO.

Suivi : Le Programme d'investissements sylvicoles 2009-2010 a contribué pour assurer les frais de gestion et de vérification opérationnelle pour un montant de 54 764 \$.

Action 2 : Les activités de transfert de connaissances

Objectif : Affecter les dépenses en transfert de connaissances au programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt.

Suivi : En 2009-2010, le Programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt n'a pas été renouvelé. C'est donc le Programme régulier de l'Agence qui a dû assurer le soutien financier des activités de transfert de connaissances.

- Action 3 : Prescription sylvicole et allègement administratif
- Objectifs : Augmenter la latitude professionnelle des ingénieurs forestiers.
Diminuer la charge administrative des agents de livraison.
Réduire le taux de VO avant traitement à 7%.
Réduire les taux de l'aide financière de 0,6%.
- Suivi : Dès la première année de la mise en œuvre du Plan d'actions, plusieurs modalités ont été mises en place afin d'alléger le travail administratif des agents de livraison permettant ainsi de réduire les taux de l'aide financière de 0,6%. Aussi, le taux de VO avant traitement a été réduit à 6,8%.
- Action 4 : Travaux commerciaux sans martelage
- Objectif : Réaliser 125 ha/an en travaux commerciaux sans martelage
- Suivi : En 2009-2010, des travaux commerciaux sans martelage ont été effectués sur 123,7 ha dans le cadre du Programme régulier.
- Action 5 : Transmission à l'Agence des contours GPS des agents de livraison
- Objectifs : Transférer les coûts administratifs de la transmission à l'Agence des contours GPS à une source de financement externe.
Réduire le taux de l'aide financière de 0,2%.
- Suivi : Après une année d'opération (2007-2008), il s'est avéré que cette action ne constituait pas une économie. Notamment, l'Agence devait payer des taxes aux agents de livraison en regard de ce service rendu. Cette action a été abolie en 2008-2009 et les taux ont été réajustés de 0,2%.
- Action 6 : Transport de plants sans subvention
- Objectif : Ne plus accorder d'aide financière pour le transport de plants (code 0695)
- Suivi : Le transport de plants ne bénéficie plus d'aide financière
- Action 7 : Reboisement dans les friches agricoles
- Objectif : Reboiser 10 ha/an supplémentaires dans les friches agricoles
- Suivi : Un comité de révision des demandes de reboisement de friches agricoles a été mis en place. Ce comité est formé du MAPAQ de MRNF et de l'Agence.

Action 8 : Services techniques

Objectifs : Réaliser 165 ha/an en travaux sylvicoles où l'aide financière ne couvre que les services techniques aux producteurs forestiers.
Promouvoir le programme de remboursement des taxes foncières comme aide financière aux producteurs forestiers pour l'exécution de leurs travaux sylvicoles.

Suivi : En 2009-2010, 119 ha de travaux sylvicoles, 3 061 plants en reboisement et 25 km de drainage/voirie ont été réalisés sans aide financière à l'exécution.

Les actions mises en place par le Plan d'action visent deux éléments essentiels établis par les partenaires de la forêt privée lors de leur rencontre au mois de mai 2006. D'une part, l'Agence doit réaliser 3 % de travaux sylvicoles supplémentaires par rapport à l'année de référence 2005-2006 sur la même base de financement. D'autre part, l'Agence doit réaliser 33 % plus des travaux commerciaux par rapport à cette même année de référence. Ces objectifs doivent être rencontrés lors de la dernière année du Plan d'action soit en 2009-2010. Le contexte économique difficile que traverse actuellement le secteur forestier a toutefois forcé les partenaires des forêts privées à opérer avec beaucoup de souplesse vis-à-vis les objectifs à atteindre en regard des travaux commerciaux.

L'année 2009-2010 constituait la dernière des trois années du Plan d'action. Les objectifs fixés pour cette troisième année étaient de réaliser 989 ha de travaux commerciaux et d'effectuer des travaux sylvicoles sur 2 510 ha. D'une part, des travaux commerciaux ont été réalisés sur 864 ha (87% de l'objectif) et d'autre part, un total de 2 259 ha (90% de l'objectif) de travaux sylvicoles a été effectué.

De plus, une somme de 2 152 522\$ a été investie en travaux sylvicoles représentant 3% de plus qu'en 2005-2006, et ce malgré la baisse importante de la contribution financière provenant de l'industrie forestière.

4.3 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION

Les actions mises en œuvre ont une incidence sur le budget administratif de l'Agence ainsi que sur la programmation des travaux sylvicoles pour les trois années prévues par le Plan d'action.

Le tableau suivant illustre la programmation triennale du Plan d'action qui a été adoptée par le Conseil d'administration :

Groupe de travaux		2007-2008	2008-2009	2009-2010
Préparation de terrain	Ha	355	275	260
	Montant	287 313 \$	227 018 \$	218 928 \$
Mise en terre	plants	900000	887500	687500
	Montant	356 838 \$	358 920 \$	283 597 \$
Entretien de plantation	Ha	918	918	913
	Montant	703 910 \$	717 988 \$	728 359 \$
Traitements non commerciaux	Ha	70	65	60
	Montant	67 230 \$	63 677 \$	59 954 \$
Traitements commerciaux	Ha	839	900	989
	Montant	602 763 \$	659 519 \$	739 232 \$
Drainage forestier et voirie	Km	50	50	42
	Montant	64 663 \$	65 956 \$	56 511 \$
PAF	Unités	370	370	370
	Montant	84 323 \$	86 010 \$	87 730 \$
Visite conseil	Unités	90	90	90
	Montant	12 269 \$	12 515 \$	12 765 \$
Total des travaux		2 179 309 \$	2 191 601 \$	2 187 076 \$

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2009-2010

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Jonathan Grandmont, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@qc.aira.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfnv@tlb.sympatico.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, tech. f., resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2009-2010

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	109,037	hectares	94 884 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	21,680	hectares	14 917 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUEUSE	100,155	hectares	125 454 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	19,195	hectares	13 955 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	24,579	hectares	10 864 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	10,590	hectares	3 802 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	108,429	1000 plants	43 480 \$
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	16,465	1000 plants	6 948 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	22,860	1000 plants	13 556 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	1,800	1000 plants	1 067 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	686,765	1000 plants	271 889 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	21,040	1000 plants	9 110 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	83,791	1000 plants	35 863 \$
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	10,240	1000 plants	4 598 \$
0650	REGARNI RÉGÉN. NATURELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	1,620	1000 plants	719 \$
0753	DÉSHERBAGE MANUEL ET REPÉRAGE PRINTANNIER	1,570	hectares	595 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	7,690	hectares	3 007 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	360,265	hectares	270 849 \$
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	4,230	hectares	2 711 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	104,700	hectares	100 411 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	2,024	1000 plants	5 542 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉTAGE	7,350	hectares	4 116 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	23,630	hectares	4 275 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	66,700	hectares	11 874 \$
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	8,262	hectares	7 459 \$
0851	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE AVEC AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	0,470	hectares	266 \$
0852	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE SANS AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	27,230	hectares	12 117 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	11,850	hectares	8 935 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	12,310	hectares	13 295 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	21,550	hectares	20 171 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	35,981	hectares	35 981 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	1,900	hectares	1 828 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	8,560	hectares	9 219 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	19,834	hectares	19 874 \$
0874	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,610	hectares	484 \$
0943	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	3,110	hectares	2 236 \$
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	8,550	hectares	10 346 \$
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	6,280	hectares	5 922 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	6,670	hectares	4 796 \$
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	6,250	hectares	4 925 \$
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	29,310	hectares	24 503 \$
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIER	30,940	hectares	24 614 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	32,590	hectares	20 825 \$
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	3,550	hectares	4 675 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	10,310	hectares	9 450 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	6,550	hectares	5 410 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	137,628	hectares	180 302 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	84,074	hectares	88 465 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	33,970	hectares	28 082 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	8,380	hectares	5 423 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	25,235	hectares	22 585 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	116,881	hectares	110 219 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	15,537	hectares	11 749 \$
0976	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AVEC MARTELAGE FEUILLUS DE LUMIÈRE	2,750	hectares	2 255 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	164,266	hectares	148 511 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	52,595	hectares	39 518 \$
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	42,937	kilomètres	54 461 \$
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	16,579	kilomètres	24 537 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	11,967	kilomètres	16 657 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	4,557	kilomètres	3 701 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	271,000	plans	54 977 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 51 À 100 HA	60,000	plans	20 506 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 101 À 250 HA	16,000	plans	7 856 \$
1125	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 351 À 799 HA	1,000	plans	635 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	58,000	visites	8 642 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	63,817	hectares	9 871 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	32,370	hectares	1 673 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	20,000	unités	5 380 \$
1600	RECRUTEMENT	48	unités	4 700 \$
TOTAL				2 152 522 \$

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1302	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	0,400	hectares
1303	RÉCUPÉRATION, DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT	0,200	hectares
1305	DÉCHIQUETAGE	0,400	hectares
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	9,920	hectares
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	24,600	hectares
1347	ÉLAGAGE	3,450	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	1,025	hectares
1353	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX AVEC MARTELAGE	3,370	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	17,440	hectares
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	3,330	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	24,970	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	15,402	hectares
1359	COUPE DE SUCCESSION	0,530	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	14,170	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	9,214	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	6,493	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	6,365	kilomètres
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	2,434	kilomètres
1422	REBOISEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	2,645	1000 plants
1429	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS	0,416	1000 plants

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	1,700	hectares
1347	ÉLAGAGE	3,150	hectares
1348	PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MALADIES	3,970	hectares
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	3,640	hectares
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	17,660	hectares
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	3,070	hectares
1359	COUPE DE SUCCESSION	6,800	hectares
1361	COUPE DE JARDINAGE	1,400	hectares
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	0,543	kilomètres
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	1,567	kilomètres
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	0,174	kilomètres

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	60,375	hectares	62 428 \$
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	20,070	hectares	11 906 \$
0505	PRÉP. COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50% + DÉCHIQUEUSE	51,426	hectares	64 848 \$
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	4,310	hectares	3 133 \$
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	7,040	hectares	3 112 \$
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	5,610	hectares	2 014 \$
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	9,283	1000 plants	3 722 \$
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	17,684	1000 plants	10 487 \$
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	6,980	1000 plants	4 139 \$
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	239,935	1000 plants	95 014 \$
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	1,920	1000 plants	831 \$
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	15,568	1000 plants	6 663 \$
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	1,710	hectares	669 \$
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	217,441	hectares	162 411 \$
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	232,376	hectares	223 467 \$
0762	ÉLAGAGE EN PEUPEMENT RÉSINEUX	32,010	hectares	39 549 \$
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	3,660	1000 plants	10 021 \$
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÉTAGE	2,950	hectares	1 652 \$
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	20,746	hectares	3 755 \$
0794	DIFFICULTÉ OPÉRATIONNELLE DANS UNE PLANTATION	14,702	hectares	2 610 \$
0851	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE AVEC AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	37,260	hectares	21 052 \$
0852	FERT. ÉRABLIÈRE (PROD. MIXTE SANS AMÉNAGEMENT RÉCENT FINANCÉ)	7,950	hectares	3 538 \$
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	0,379	hectares	286 \$
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	8,170	hectares	8 824 \$
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	7,220	hectares	6 758 \$
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	12,083	hectares	12 083 \$
0864	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS DE LUMIÈRE	0,250	hectares	198 \$
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	6,600	hectares	6 349 \$
0866	CONTRÔLE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES TRAVAUX PRÉCOMMERCIAUX	1,920	hectares	98 \$
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	18,110	hectares	19 504 \$
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	43,730	hectares	42 715 \$
0943	ÉCLAIRCIE COMM. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	5,380	hectares	3 868 \$
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	1,000	hectares	719 \$
0958	COUPE ACÉRICO-FORESTIÈRE	14,590	hectares	11 584 \$
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	11,160	hectares	7 131 \$
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	2,050	hectares	2 153 \$
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	3,300	hectares	2 726 \$
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	84,948	hectares	107 715 \$
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	13,829	hectares	14 520 \$
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	12,020	hectares	9 929 \$
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	3,070	hectares	2 385 \$
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	4,870	hectares	4 359 \$
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	36,313	hectares	34 243 \$
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	0,250	hectares	186 \$
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	7,860	hectares	3 215 \$
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	121,360	hectares	109 224 \$
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	23,890	hectares	17 918 \$
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	2,752	kilomètres	3 820 \$
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0,833	kilomètres	676 \$
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	63,000	plans	12 789 \$
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	5,000	plans	1 710 \$
1124	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 101 À 250 HA	2,000	plans	982 \$
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRÉSCRIPTION DE TRAVAUX	1,000	visites	149 \$
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	12,980	hectares	2 012 \$
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	14,250	hectares	741 \$
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	6,000	unités	1 614 \$
TOTAL				1 190 204 \$

PROJETS INNOVATEURS				
ACTIVITÉ	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL
1520	SUIVI DES PARCELLES PERMANENTES	12	suisis	700 \$
TOTAL				700 \$

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2010

AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

L.L.
C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

**AGENCE FORESTIÈRE DES
BOIS-FRANCS**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

L.L.
C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Marcel Boilard

Membres exécutifs

M. Serge Chartrand

M. David Boisvert

M. Henri Ouellet

Directeurs

M. Alain Dubois

M. Mario Lyonnais

M. Claude Bahl

M. François Marcotte

M. Denis Villeneuve

M. Jean Page

M. Jean-Marc Blais

Directeur général

M. Guy Larochelle



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

2

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'Agence Forestière des Bois-Francs

Nous avons vérifié le bilan de l'**Agence Forestière des Bois-Francs** au **31 mars 2010** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au **31 mars 2010** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Par François Lemire, comptable agréé auditeur

Warwick, le 1er juin 2010

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
PRODUITS				
MRNF - Programme régulier	1 996 000	\$	1 996 000	\$
MRNF - Prog. d'invest. sylvicoles - Entente Canada-Québec pour 2009-2010.	1 244 968		352 484	
Contribution de l'industrie	215 781		314 596	
Cotisation des membres	1 050		1 200	
Programme - Participation régionale de mise en valeur des forêts	-		9 765	
Projets innovateurs	700		8 363	
Projet - Volet II "Analyse de l'inventaire des plantations 15/30 ans"	-		5 400	
Projet - Volet II "Formation éclaircies commerciales"	12 496		-	
Protocoles d'entente CRRNT-PRDIRT - Portrait forestier et forum de consultation	65 565		-	
Protocole d'entente Fondation de la Faune du Québec	4 229		-	
Protocole d'entente Fondation Héritage-Faune	920		-	
Protocole d'entente CRÉCQ (VO des projets de volet II)	6 300		25 500	
Protocole d'entente CRRNT "Numérisation des données forestières"	-		22 500	
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	6 327		23 495	
Services professionnels rendus - DelDegan, Massé & associés	190		-	
Services professionnels rendus - Fédération québécoise chasseurs et pêcheurs	44 760		-	
Services professionnels rendus - MRC Arthabaska	3 065		4 914	
Services professionnels rendus - MRC de Bécancour	169		-	
Amendes	2 637		17 365	
Remboursement - destruction travaux	17 058		6 688	
	<u>3 622 215</u>		<u>2 788 270</u>	
CHARGES				
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	2 152 522		2 224 498	
MRNF - Programme d'investissements sylvicoles	1 190 204		318 932	
Projets innovateurs	700		8 363	
Contrats de services - portrait forestier	7 661		-	
Salaires et avantages sociaux	254 160		170 387	
Frais de déplacement et de représentation	18 236		16 176	
Papeterie, dépenses de bureau, assurances et télécommunication	21 495		20 696	
Loyer	10 216		9 485	
Publicité	1 955		1 528	
Formation	1 798		1 119	
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	22 734		10 384	
Entretien, réparation et frais d'expédition	3 020		9 091	
Honoraires professionnels	5 502		4 201	
Intérêts et frais bancaires	118		97	
Amortissement des immobilisations corporelles	5 169		4 945	
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	1 392		156	
	<u>3 696 882</u>		<u>2 800 058</u>	
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	<u>(74 667)</u>	<u>\$</u>	<u>(11 788)</u>	<u>\$</u>



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2010

	Investis en Immobilisations	Non affectés	2010 total	2009 total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	13 104	\$ 277 755	\$ 290 859	\$ 302 647
Insuffisance des produits par rapport aux charges	-	(74 667)	(74 667)	(11 788)
Amortissement des immobilisations corporelles	(5 169)	5 169	-	-
Investis en immobilisations	7 660	(7 660)	-	-
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	(1 392)	1 392	-	-
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	(35)	35	-	-
SOLDE À FIN DE L'EXERCICE	14 168	\$ 202 024	\$ 216 192	\$ 290 859



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

BILAN

31 mars 2010

ACTIF

À COURT TERME

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Encaisse	114 253	\$	54 753	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (note 5)	-		300 000	
Débiteurs (note 6)	198 923		64 817	
Frais payés d'avance	<u>2 359</u>		<u>2 464</u>	
	315 535		422 034	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

	<u>14 168</u>		<u>13 104</u>	
	<u>329 703</u>	\$	<u>435 138</u>	\$

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs (note 8)	<u>113 511</u>	\$	<u>144 279</u>	\$
---------------------	----------------	----	----------------	----

ACTIFS NETS (p. 4)

Investis en immobilisations	14 168		13 104	
Non affectés	<u>202 024</u>		<u>277 755</u>	
	<u>216 192</u>		<u>290 859</u>	
	<u>329 703</u>	\$	<u>435 138</u>	\$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, administrateur

_____, administrateur



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, s.e.n.c.

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds	3 498 179	\$	2 792 242	\$
Sorties de fonds	(3 738 217)		(2 894 733)	
Intérêts encaissés	7 281		23 127	
Intérêts versés	(118)		(97)	
	<u>(232 875)</u>		<u>(79 461)</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Encaissement de placements	-		300 000	
Acquisition de placements	-		(300 000)	
Produit sur cession d'immobilisations corporelles	35		-	
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 660)		(6 232)	
	<u>(7 625)</u>		<u>(6 232)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
	<u>-</u>		<u>-</u>	
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	(240 500)		(85 693)	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>354 753</u>		<u>440 446</u>	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>114 253</u></u>	\$	<u><u>354 753</u></u>	\$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des actifs financiers détenus à des fins de transaction venant à échéance dans moins de 90 jours de la fin d'exercice de l'organisme.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) et de son règlement intérieur.

L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Normes générales de présentation des états financiers.**

À compter du 1er avril 2009, l'organisme a adopté le chapitre 4470 du Manuel de l'ICCA s'intitulant - Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Information à fournir. Avec ce chapitre, les OSBL devront préciser davantage les informations à fournir lorsque l'entité fait le choix de classer ses charges entre plusieurs fonctions.

La direction de l'Agence est d'avis que ces nouvelles normes comptables n'entraîneront pas pour l'instant d'impact sur la présentation de l'information financière de l'entité.

Adoption future des conventions comptables. Le chapitre 1506, Modifications Comptables, du manuel de l'ICCA a été modifié afin d'exclure de son champs d'application les changements de source première de principes comptables. Ces exigences révisées sont en vigueur pour les états financiers intérimaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. L'Agence évalue actuellement les effets de l'adoption de ce changement au niveau de l'obligation dans ses états financiers.

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. L'Agence a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de l'Agence.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, snc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

	<u>Taux</u>
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

4. SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Certificats de dépôt, au taux de - % (1,55 % et 1,77 % en 2009) venant à échéance NIL (le 29 janvier 2010 et le 12 février 2010 pour 2009).	<u>-</u>	<u>\$ 300 000</u> \$



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

6. DÉBITEURS

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Contribution de l'industrie	39 834	\$	37 178	\$
Autres comptes à recevoir	159 089		23 118	
Sous-total - Débiteurs	198 923		60 296	
Intérêts courus à recevoir	-		954	
Taxes de vente à recevoir	-		3 567	
Total - Débiteurs	<u>198 923</u>	\$	<u>64 817</u>	\$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Coût</u>		<u>Amortis- sement cumulé</u>		<u>2010 Valeur nette</u>		<u>2009 Valeur nette</u>	
Mobilier de bureau	13 798	\$	8 739	\$	5 059	\$	3 762	\$
Équipement informatique	30 622		21 673		8 949		9 112	
Équipement	328		168		160		230	
	<u>44 748</u>	\$	<u>30 580</u>	\$	<u>14 168</u>	\$	<u>13 104</u>	\$

8. CRÉDITEURS

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	51 545	\$	105 292	\$
Fournisseurs	9 403		5 351	
Frais courus	2 017		3 691	
Retenues et charges sociales à payer	8 606		6 715	
Salaires courus à payer	2 620		2 445	
Revenus reportés	29 381		12 030	
Taxes de vente à payer	315		-	
Vacances courues à payer	9 624		8 755	
Total - Crédoeurs	<u>113 511</u>	\$	<u>144 279</u>	\$

9. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, L'Agence Forestière a versé 2,5 % de sa masse salariale afin de respecter ses obligations face au régime collectif. (2 % en 2008-2009)



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

En 2008, l'Agence a signé un bail de 5 ans débutant le 1er août 2009 et venant à échéance le 31 juillet 2014. Les loyers minimums futurs totalisent 33 914 \$ et ils comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices financiers de l'organisme : 2011, 9 618 \$; 2012, 10 099 \$; 2013, 10 604 \$; 2014, 3 593 \$; 2015, - \$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Politique de gestion des risques.**

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2010.

Risque de crédit

L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois réalisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les autres créances, l'entité évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Au 31 mars 2010, l'entité n'est pas exposée à un risque de crédit important

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité est limité. Une variation de taux d'intérêt de 1% n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats ou sur la situation financières de l'Agence.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers s'établit comme suit:

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'organisme détenus à des fins de transactions sont constatés à la juste valeur.

Les valeurs comptables de l'encaisse, des créances à recevoir, des fournisseurs et charges à payer correspondent à une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2010

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Engagements financiers**

Fournisseurs et charges à payer - La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

12. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Agence s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

13. GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'organisme comprend les actifs nets. Les objectifs de l'organisme en ce qui a trait à la gestion de son capital sont d'assurer la continuité de l'exploitation afin de pouvoir offrir des services à ses membres. L'organisme gère sa structure du capital et y apporte des rajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Les budgets annuels sont établis et surveillés afin de s'assurer que le capital de l'organisme est maintenu à un niveau satisfaisant.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2010.



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, sene



Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, INC.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
l'Agence Forestière des Bois-Francis

Nous avons procédé à l'examen de la répartition des coûts par projets de **l'Agence Forestière des Bois-Francis** pour l'exercice terminé au **31 mars 2010**. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'agence.

Un examen ne constitue par une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur la répartition des coûts par projet.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la répartition des coûts par projets n'est pas conforme, à tous les égards importants, aux principes de comptabilisation des coûts.

Par François Lemire, comptable agréé auditeur

**Warwick,
Le 1er juin 2010**

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

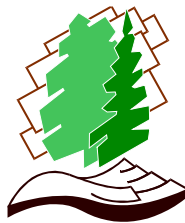


AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
Tableau des Coûts par Projet au 31 mars 2010

	PROG RÉGULIER	PR INV SYLV	PROJ. INNOV.	VO-VOLETS II	VOLET II - EC	PRDIRT-FORET	PRDIRT-FORUM	PRDIRT-FAUNE	RIVIÈRE NOIRE	RAVAGE BARBUE	TOTAL AFBF
REVENUS											
Contributions Industrielles	215 780,74 \$										215 780,74 \$
Contribution MRN	1 996 000,00 \$	1 244 968,00 \$									3 240 968,00 \$
Collaborations membres	1 650,00 \$										1 650,00 \$
Amenudes	2 637,48 \$										2 637,48 \$
VO - Volets II	0,00 \$		6 300,00 \$								6 300,00 \$
Projets de Volet II	0,00 \$			12 496,00 \$							12 496,00 \$
Protocole d'entente CRRNT	0,00 \$					55 475,00 \$	10 090,00 \$				65 565,00 \$
Protocole d'entente FFO	0,00 \$										65 565,00 \$
Protocole d'entente Héritage Faune	0,00 \$								4 228,98 \$		4 228,98 \$
Services professionnels	3 424,60 \$							44 759,85 \$		919,99 \$	48 184,25 \$
Autres	17 057,75 \$										17 057,75 \$
Apports reportés	0,00 \$		699,60 \$								699,60 \$
Revenus d'intérêt + ristournes	6 327,56 \$		699,60 \$								6 327,56 \$
TOTAL DES REVENUS :	2 242 278,13 \$	1 244 968,00 \$	699,60 \$	6 300,00 \$	12 496,00 \$	55 475,00 \$	10 090,00 \$	44 759,85 \$	4 228,98 \$	919,99 \$	3 622 215,35 \$
DÉPENSES											
Programme régulier conseillers	2 103 673,15 \$										2 103 673,15 \$
Programme régulier propriétaires	51 828,91 \$										51 828,91 \$
Rejets de VO	(2 979,74 \$)										(2 979,74 \$)
Programme investissements sylvicoles	0,00 \$	1 190 203,84 \$	699,60 \$								1 190 203,84 \$
Projets innovateurs	0,00 \$										699,60 \$
Contrats de services	0,00 \$					7 660,57 \$					7 660,57 \$
Salaires + bénéfices marginaux	101 846,74 \$	47 329,37 \$		5 186,36 \$	4 561,18 \$	46 711,76 \$	4 786,61 \$	39 900,00 \$	3 835,55 \$		264 199,57 \$
Frais de formation	1 797,90 \$										1 797,90 \$
Transfert de connaissance	16 503,25 \$										16 503,25 \$
Déplacement et représentation	9 755,95 \$	3 249,29 \$		6 231,19 \$		464,08 \$	1 754,26 \$	643,79 \$	101,80 \$	919,99 \$	22 734,44 \$
Bureautique	1 920,55 \$	647,44 \$		233,74 \$		159,65 \$	247,57 \$	2 117,82 \$			8 093,03 \$
Informatique	4 064,06 \$	1 294,89 \$		1 113,64 \$				1 598,04 \$			6 968,99 \$
Équipement forestier	348,44 \$								275,67 \$		624,11 \$
Assurances	2 882,91 \$					272,50 \$					3 155,41 \$
Permis, taxes et licences	32,00 \$										32,00 \$
Honoraires professionnels	2 308,87 \$										2 308,87 \$
Loyer	8 675,36 \$	1 334,44 \$				100,00 \$	3 193,12 \$				5 501,99 \$
Télécommunications	4 793,32 \$	908,73 \$				106,44 \$	106,44 \$	450,00 \$			10 216,26 \$
Publicité	485,59 \$										6 258,49 \$
Frais d'expédition	752,63 \$										1 955,48 \$
Entretien ménage et autres	1 576,63 \$			1 469,89 \$				50,00 \$	15,96 \$		1 576,63 \$
Frais bancaires	117,65 \$										117,65 \$
Gains ou perte en immobilisations	1 392,13 \$										1 392,13 \$
Dépenses d'amortissements	5 169,00 \$										5 169,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	2 316 945,32 \$	1 244 968,00 \$	699,60 \$	6 300,00 \$	12 496,00 \$	55 475,00 \$	10 090,00 \$	44 759,85 \$	4 228,98 \$	919,99 \$	3 696 882,54 \$
Solde :	-74 667,19 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	(74 667,19 \$)
ENR au début de l'exercice:	290 859,57 \$										290 859,57 \$
Immobilisations:	(14 168,44 \$)										(14 168,44 \$)
Solde réel au fonds :	202 023,94 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	202 023,94 \$

États des revenus et dépenses par projet en date du 1er juin 2010
Contribution Industrielles inclut 16 574,86 \$ reçus pour des exercices antérieurs

Lemire, Lemire, CA, s.e.n.c.
Non vérifié



Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est

Victoriaville (Québec) G6P 4A2

Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947

Courriel : afb@afb.qc.ca

Site Web : www.afb.qc.ca